



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Sapeurs-pompiers

Question écrite n° 39070

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le souhait des pompiers volontaires de ne plus avoir à faire l'avance des frais médicaux lorsqu'ils sont blessés en service commandé. Il lui demande si des mesures allant en ce sens sont susceptibles d'être rapidement décidées, en liaison avec les divers ministères compétents.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39070

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1508